

# Fiche de Données de Sécurité

## KB RATTOLIN GRAINS RATS ET SOURIS

Fiche du 15/10/2018, révision 1

---

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: KB RATTOLIN Grains Rats et Souris  
Numéro d'autorisation : BE2012-0049

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :  
Rodenticide - Usage biocide pour usage amateur  
Ne pas utiliser pour des usages autres que les usages recommandés.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Détenteur d'autorisation: Lodi S.A.S.  
Parc d'activités des Quatres Routes  
FR 35390 Grand Fougeray  
Numéro de téléphone: +33299084859 (du responsable de la mise sur le marché)

Distributeur: **Evergreen Garden Care bvba**  
Voshol 8  
B-9160 Lokeren Belgique-België  
Tel: 0032 (0) 3 780 33 10

Personne chargée de la Fiche de données de sécurité:  
E-mail contact : [INFO-SDS@evergreengarden.com](mailto:INFO-SDS@evergreengarden.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoisons / Antigif Centrum  
Tel: +32 02 264 96 36  
Fax: +32 02 264 96 46  
Website: <http://www.centreantipoisons.be/>

---

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs : Propriétés / Symboles:  
Aucune.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

# Fiche de Données de Sécurité

## KB RATTOLIN GRAINS RATS ET SOURIS

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement : Aucun autre danger

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Symboles:

Aucune Mentions

de danger:

Aucune

Conseils de prudence:

Aucune Dispositions

spéciales:

Aucune

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune Autres dangers:

Aucun autre danger

---

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Cette FDS concerne un mélange, voir 3.2.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

0.0025% Bromadiolone

CAS: 28772-56-7, EC: 249-205-9

T+,T,N; R26/27/28-48/23/24/25-50/53-61



3.1/1/Dermal Acute Tox. 1 H310



3.1/1/Inhal Acute Tox. 1 H330



3.1/1/Oral Acute Tox. 1 H300



3.7/1A Repr. 1A H360



3.9/1 STOT RE 1 H372



4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

# Fiche de Données de Sécurité

## KB RATTOLIN GRAINS RATS ET SOURIS

 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

0.1% - 0.25% Butyl Hydroxytoluene

CAS: 128-37-0

N; R50/53

 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

---

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours En

cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvants ou diluants.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau.

En cas d'ingestion :

Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

Faire respirer de l'air frais

Mettre la victime au repos

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Antidote = Vitamine K1, sous contrôle médical

---

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité : Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

# Fiche de Données de Sécurité

## KB RATTOLIN GRAINS RATS ET SOURIS

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection. Laver à l'eau abondante.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker le produit à l'abri de la lumière.

Conserver hors de la portée des enfants

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

Conserver dans l'emballage d'origine Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

# Fiche de Données de Sécurité

## KB RATTOLIN GRAINS RATS ET SOURIS

---

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles

Valeurs limites d'exposition DNEL Non applicable

Valeurs limites d'exposition PNEC Non applicable

#### 8.2. Contrôles de l'exposition Protection

des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Le port de gants est obligatoire.

Gants imperméables conformes à la norme NF EN374 Protection

respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

---

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:	Pâte Verte
Odeur:	A peine perceptible
Seuil d'odeur :	Non applicable
pH:	Non applicable
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Non applicable
Inflammation solides/gaz:	Non applicable
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Non applicable
Densité des vapeurs:	Non applicable
Point éclair:	Non applicable
Vitesse d'évaporation :	Non applicable
Pression de vapeur:	Non applicable
Densité relative:	Non applicable
Hydrosolubilité:	Non applicable

# Fiche de Données de Sécurité

## KB RATTOLIN GRAINS RATS ET SOURIS

Solubilité dans l'huile :	Non applicable
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non applicable
Température d'auto-allumage :	Non applicable
Température de décomposition:	Non applicable
Viscosité:	Non applicable
Propriétés explosives:	Non applicable
Propriétés comburantes:	Non applicable

### 9.2. Autres informations

Miscibilité:	Non applicable
Liposolubilité:	Non applicable
Conductibilité:	Non applicable
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Non applicable

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

### 10.5. Matières incompatibles

Description des matières incompatibles : non applicable

### 10.6. Produits de décomposition dangereux : aucun

Aucun

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

Non applicable

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

Bromadiolone - CAS: 28772-56-7

a) toxicité aiguë:

Test: DL50 - Voie: orale - Espèces: Rat : = 0.56-0.84 mg/Kg Test:

DL50 - Voie: cutanée - Espèces: Lapin : = 1.78 mg/Kg Si on n'a

pas spécifié différemment, les données demandés par le

Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer

N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

j) danger par aspiration.

# Fiche de Données de Sécurité

## KB RATTOLIN GRAINS RATS ET SOURIS

---

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Bromadiolone - CAS: 28772-56-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 Algues = 0.17 mg/L - Durée h: 72

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodegradabilité (%) : Non applicable

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation (BCF) : Non applicable

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non applicable

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

---

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. UN number

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

# Fiche de Données de Sécurité

## KB RATTOLIN GRAINS RATS ET SOURIS

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)  
Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)  
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)  
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)  
Dir. 2006/8/CE  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013  
Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe I)  
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)  
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)  
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directives 82/501/EC(Seveso), 96/82/EC(Seveso II): Non applicable

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

---

## SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

R26/27/28 Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R48/23/24/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

H310 Mortel par contact cutané.

H330 Mortel par inhalation.

# Fiche de Données de Sécurité

## KB RATTOLIN GRAINS      RATS ET SOURIS

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus par inhalation et au contact avec la peau. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 453/2010/UE.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
CSR:	Rapport sur la sécurité chimique
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC50:	Concentration efficace pour 50 pour cent de la population testée .
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.

## **Fiche de Données de Sécurité**

### **KB RATTOLIN GRAINS      RATS ET SOURIS**

STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
UN:	Nations Unies
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.